

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

– 13-000376 / 68969242

Goldman Sachs Bank AG, 8002 Zürich

Département de comptabilité et de règlement: assurer la liaison avec les marchés financiers internationaux et le traitement des états financiers mensuels et trimestriels

Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
12 H, 6 F

01.03.2013–29.02.2016 (Renouvellement avec modification)

Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

– 13-000233 / 45707367

Laboratoire Dubois S.A., 2300 La Chaux-de-Fonds

Département chronofiable et laboratoire de contrôle

Horaire indispensable pour des raisons techniques

2 H, 2 F

01.02.2013–31.01.2016 (Renouvellement)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

– 13-000898 / 52215221

NOVARTIS CONSUMER HEALTH S.A., 1197 Prangins

Fabrication, conditionnement + service support des certaines lignes de production.

Processus de production concernée par l'annexe de l'Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1)

54 H

29.04.2013–31.12.2013 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

23 avril 2013

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail